



Ville d'Esbly



L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

0-3 ANS



DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Le Relais des Assistantes Maternelles de Val d'Europe est un espace d'information, de rencontre et d'échange à l'écoute des parents et futurs parents, des assistants et futurs assistants maternels, des partenaires institutionnels et des jeunes enfants. Il s'agit d'un service gratuit porté par Val d'Europe Agglomération dont les missions sont:

- Orienter les parents employeurs d'une assistante maternelle
- Recenser l'offre et la demande en matière d'accueil d'enfants
- Accompagner et orienter parents et futurs parents, assistants et futurs assistants maternels dans leur relation employeur/employé
- Participer à la professionnalisation des assistants maternels
- Offrir un lieu d'échange et d'écoute entre tous



Bon à savoir :

Les professionnels de la petite enfance du RAM de Val d'Europe reçoivent les familles et les professionnels sur rendez-vous :

✓ **01 64 43 66 26**

✓ **ram@vdeagglo.fr**

✓ **Plus d'infos www.valdeuropeagglo.fr rubrique services/Relais parents assistants maternels**



LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Le multi-accueil « La Marelle »

La crèche « la Marelle » est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Elle dispose de 20 places et accueille les enfants de 12 mois à 4 ans

il existe 3 types d'accueil:

- ✓ Régulier
- ✓ Occasionnel
- ✓ Exceptionnel ou d'urgence

Une équipe pluridisciplinaire s'engage à accompagner les familles dans le plus grand respect des valeurs éducatives :

- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable de l'établissement
- Des auxiliaires de puériculture,
- des agents petite enfance
- Un cuisinier



Bon à savoir :

Crèche la Marelle

19 rue Victor Hugo 77450 ESBLY

01 60 43 83 50

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

quelles démarches dois-je accomplir pour inscrire mon enfant?



❑ Vous devez effectuer une demande de préinscription auprès de la Mairie. Vous pouvez retirer le dossier en Mairie ou le télécharger directement sur le site de la ville d'Esblly (<http://esbly.org/petite-enfance>) Un rendez-vous de préinscription vous est ensuite donné.

❑ La permanence de préinscription a lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) afin de constituer votre demande d'inscription

Attention les dossiers de pré-inscription incomplets seront refusés.

❑ Votre dossier est ensuite transmis à la commission d'attribution de place.

Documents nécessaires:

- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de situation professionnelle
- Le dernier avis d'imposition
- L'attestation de paiement CAF ou MSA
- Un original de l'acte de naissance « copie intégrale »



Bon à savoir :

Si mon enfant est allergique ou porteur d'un handicap, je le signale dès l'inscription pour que la prise en charge soit adaptée.

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Qui peut déposer un dossier?



- ❑ Seules les familles esblygeoises, résidentes sur la commune d'Esbyly, peuvent déposer un dossier. Celui-ci sera étudié lors de la commission d'attribution des places qui se déroule durant le 1^{er} semestre de l'année civile.

- ❑ Les familles, ayant reçu une réponse positive, disposent de 15 jours pour confirmer leur demande d'inscription auprès de la crèche.

Documents nécessaires:

- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de situation professionnelle
- Le dernier avis d'imposition
- Attestation de paiement CAF ou MSA
- Un original de l'acte de naissance « copie intégrale »



LES TARIFS

Les tarifs sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfant à charge.

Les ressources prises en compte pour le calcul du tarif de l'année en cours sont les ressources déclarées perçues durant l'année N-2, c'est-à-dire les ressources déclarées perçues en 2019 pour la détermination des tarifs 2021, et en 2020 pour la détermination des tarifs 2022.

Les ressources à prendre en compte sont l'ensemble de celles déclarées perçues et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement.

Pour calculer votre tarif vous devez :

- ✓ Calculez vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- ✓ Calculer votre tarif en multipliant vos ressources mensuelles par le taux d'effort adapté à votre nombre d'enfants.

Tarifs du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Composition familiale	Tarif horaire
1 enfant à charge	Vos ressources mensuelles X 0.000615
2 enfants à charge	Vos ressources mensuelles X 0.000512
3 enfants à charge	Vos ressources mensuelles X 0.000410
4 à 7 enfants à charge	Vos ressources mensuelles X 0.000307
8 enfants ou + à charge	Vos ressources mensuelles X 0.000307

Bon à savoir :



Pour les parents séparés bénéficiant d'une garde alternée pour les enfants, une facturation distincte pourra être proposée, sur demande des 2 parents et après transmission du planning de garde.